Inscription Jeunes - 2015/2016

SIRET : 776 825 465 00029 - N° Club FFT : 233 100 75

PHOTO Adhérent 1

ADHERENT JEUNE
☐ Madame ☐ Monsieur
NOM :
Prénom :
Date de Naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _
Tél. fixe : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Tél : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
e-mail @ :
Ancien n° de licence :
Classement :
Souhaitez-vous figurer sur la liste de recherche de partenaires ?
☐ Oui ☐ Non

PARENT n°1 (Obligatoire)
NOM :
Prénom :
Tél. Portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
e-mail @ :

PARENT n°2
NOM :
Prénom :
Tél. Portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
e-mail @ :

Adresse :
Code Postal : **Ville :**

LICENCE FFT (Assurance Tennis…)	Montant	Prise au TC Muret
Licence Jeune 2015-2016	18,00€	☐ OUI ☐ NON

La licence FFT est obligatoire pour toute adhésion au club et participation aux cours collectifs.

ADHESION CLUB HOUSE	Montant	Choix
Cotisation Jeunes « -17 ans » avec cours	34,00€	☐
Cotisation Jeunes « 17/18 ans » avec cours	84,00€	☐
Cotisation Jeunes sans cours	84,00€	☐
Carte Printemps-Eté Jeune *Accès aux installations à partir du 1er Avril 2016*	54,00€	☐
Badge d'accès cours intérieurs *(Caution)*	15,00€ *l'unité*	Nb =
Clé Terrains Extérieurs *(Caution)*	15,00€ *l'unité*	Nb =
Ticket Invités	5,00€ *l'unité*	Nb =

COURS COLLECTIFS	Montant	Choix
Ecole de Tennis *(Mini-tennis » & « Club Junior »)* *30 séances d'1h30*	190,00€	☐
Centre de Perfectionnement *60 séances d'1h30,* « Club Junior+ » & « Centre d'Entrainement »	360,00€	☐
Option Physique *15 séances d'1h*	45,00€	☐

Adhésion obligatoire au Club House pour l'accès aux cours collectifs

Je soussigné (e) _

- Reconnaît que l'adhésion au Tennis Club de Muret entraîne l'acception de son règlement intérieur et de ceux de la Fédération Française de Tennis (FFT). En outre l'adhésion au club entraîne de facto l'adhésion du membre à la Fédération française de tennis [dont ses organes déconcentrés (ligues et comités départementaux)].
- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence. **En outre, tout accès aux terrains et participation aux cours ne sera autorisé qu'une fois que l'adhérent aura remis au Tennis Club de Muret un certificat médical autorisant la pratique du Tennis datant de moins d'un an.**
- Reconnaît avoir été informé que le Tennis Club de Muret se dégage de toute responsabilité en dehors des heures de cours et de ses installations.
- Reconnaît avoir été informé de la convocation à **l'Assemblée Générale** qui aura lieu le **Vendredi 20 Novembre 2015 à partir de 19h00.**
- Autorise le Tennis Club de Muret pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, pour la saison 2015/2016 l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site Internet du club).

Le club et la FFT pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (ex : adresse électronique) pour des finalités fédérales (ex : l'envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club et la FFT.
En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser au secrétariat du club, et à la FFT [service organisation et systèmes d'information » : fft@fft.fr / 2, avenue Gordon-Bennett, 75016 Paris].Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toute information sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la Cnil (www.cnil.fr).

Date : _ _ / _ _ / _ _ _ _ **Signature** : précédé du Nom et Prénom